

## Second Comité d'installation pour le Syndicat Mixte Aéroportuaire

Le nouvel aéroport interrégional est entré dans sa phase opérationnelle avec la signature du contrat de concession le 30 décembre 2010, entre l'Etat et son délégataire, la société Aéroports du Grand Ouest.

**Le nouveau Syndicat Mixte Aéroportuaire**, créé le 24 juin dernier par arrêté préfectoral, a été **constitué pour porter la participation des collectivités intéressées au financement de l'opération, percevoir les produits du partage des résultats de la concession aéroportuaire, assurer le suivi de la concession aéroportuaire, et mettre en œuvre des réflexions et des actions d'accompagnement**, notamment en matière de développement des territoires, de protection des activités agricoles et des zones naturelles, ou d'accessibilité.

**Le premier Comité d'installation du Syndicat Mixte Aéroportuaire**, réunissant des collectivités territoriales ou groupements participant au financement du projet aéroportuaire\*, **a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Il a procédé à l'élection de son Bureau et de son Président, à l'unanimité : Jacques Auxiette, Président du Conseil régional des Pays de la Loire.**

**Une seconde réunion du syndicat mixte s'est tenue aujourd'hui à Nantes**, au Conseil général de Loire-Atlantique, afin de **poursuivre son installation**. Elle avait pour but de procéder à l'adoption de l'ensemble des décisions utiles à la mise en activité du syndicat mixte dont le vote de son budget, et au respect des engagements pris vis à vis de l'État et de son concessionnaire.

*« L'objectif du Syndicat Mixte Aéroportuaire est d'instaurer une démarche la plus large et ouverte possible afin d'offrir une vision concertée et partagée aux réflexions et travaux. Ils contribueront à faire de cet équipement du Grand Ouest une réalisation prenant en compte le mieux possible les aspirations des territoires, au travers des compétences du syndicat mixte : le suivi de la concession et la conduite d'études sur les projets de transports et l'aménagement de ce territoire »* commente Jacques Auxiette.

### Les compétences du Syndicat Mixte Aéroportuaire :

- **Une compétence propre aux cofinanceurs du projet**, \*Régions Bretagne et Pays de la Loire, Département de Loire-Atlantique, Nantes-Métropole, CARENE et CAP Atlantique :
  - ↳ **porter le financement de l'opération**, compétence qui inclut également la perception des produits du partage des résultats de la concession aéroportuaire (retour à meilleure fortune et redevances), ainsi qu'une partie des produits de cession par l'Etat des terrains libérés à Nantes Atlantique après le transfert des activités commerciales de l'aéroport,
  - ↳ **assurer le suivi de la concession aéroportuaire** ;
- **Une compétence commune à l'ensemble des membres, cofinanceurs et autres collectivités ou groupements intéressés à la réalisation du projet** : Départements d'Ille-et-Vilaine, du Maine-et-Loire, de la Mayenne, du Morbihan et de Vendée ; Rennes-Métropole et Angers-Loire-Métropole ; les Communautés de communes Erdre et Gesvres, Cœur d'Estuaire, Loire-et-Sillon, du Pays de Blain, de la Région de Nozay, du Pays de Pontchâteau – Saint-Gildas et du Pays d'Ancenis :
  - ↳ **réaliser des études sur** :
    - les dessertes en transport collectif de la plateforme aéroportuaire ;
    - l'aménagement spatial de la nouvelle plateforme aéroportuaire et de son environnement proche, en complément des études menées dans le cadre des schémas à valeur prescriptive.

### Contacts presse :

Laurence Guimard

02 28 20 60 60 / [laurence.guimard@paysdelaloire.fr](mailto:laurence.guimard@paysdelaloire.fr)

Nicolas Aubert : 02 28 20 63 30 / [nicolas.aubert@paysdelaloire.fr](mailto:nicolas.aubert@paysdelaloire.fr)

Web : [www.aeroport-grandouest.fr](http://www.aeroport-grandouest.fr)